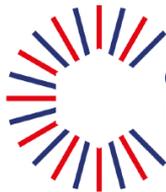


CONSEIL NATIONAL
DU COMMERCE

RÉUNION DE LANCEMENT

Groupe de Travail sur le **commerce circulaire**



CONSEIL NATIONAL
DU COMMERCE

PROPOS INTRODUCTIFS DGE & CNC

Sommaire

1/ Définition du commerce circulaire et environnement légal

2/ Objectifs – Livrables – Rapporteurs

3/ Calendrier du Groupe de travail

4/ Prochaines étapes

1/ Définition du commerce circulaire et environnement légal

Proposition de définition du commerce circulaire

Le commerce circulaire est un lieu de vente de **biens durables ou périssables, conçus de façon durable** (éco-conçus, locaux, bio...), qui assure une **durabilité maximale** à ces biens (réparation, 2nde main, économie de la fonctionnalité...), qui **produit peu de déchets et optimise leur fin de vie** (recyclage, gestion des invendus...), et les **distribue de manière durable** (espace de vente, emballages etc.).

Cadre légal et réglementaire

L'allongement de la durée d'usage et de vie des produits et des emballages est prioritaire pour la décarbonation des chaînes de valeur des commerces.

En France, plusieurs objectifs et dispositifs ont notamment été introduits par :

- **La loi AGEC du 10 février 2020 qui vise à lutter contre le gaspillage et à promouvoir l'économie circulaire.** Parmi ses 130 articles, sont prévus : l'indice de réparabilité, l'instauration de fonds réparation dans 6 filières REP, l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires, l'obligation du tri des biodéchets à l'ensemble des entreprises sans minimum de volume, la cible de 10% d'emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027 ou encore la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040.
- **La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vise à réduire massivement les émissions de GES.** Parmi ses dispositions, sont introduits : l'affichage environnemental pour deux secteurs prioritaires (textile et alimentaire), la cible de 20% de vrac pour les commerces de détail > 400m² d'ici à 2030, la disponibilité des pièces détachées pendant la commercialisation des produits ainsi que pendant des périodes minimales complémentaires, etc.

Au niveau UE, plusieurs directives et règlements structurants en matière de circularité ont fait l'objet d'accords comme le **réglement « emballages et déchets d'emballages » (dit PPWR)** ou la **directive sur le droit à la réparation**.

2/ Objectifs – Livrables – Rapporteurs

1 Groupe de travail commun « Commerce circulaire »



3 objectifs

1

Recueillir et analyser les différentes études réalisées sur l'économie circulaire

2

Etablir un bilan de la mise en place des lois Climat & Résilience et AGEC

3

Réaliser un état des lieux du commerce circulaire, promouvoir les bonnes pratiques, relever les enjeux de ces nouveaux modèles et établir des propositions permettant d'encourager leur développement.

1er objectif

Recenser les travaux et études préexistants sur le commerce circulaire

Durée

Travail collaboratif
en continu sur le
GT pour enrichir les
deux livrables
précédemment
exposés

Livrable

"Bibliothèque"
commune
(Lien en dernière page)

Référentes



Camille GRECO, Secrétaire générale
de la Fédération de la mode
circulaire et cofondatrice de CrushON

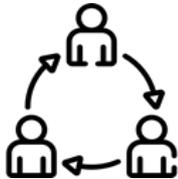


Jémilie JAFFART,
Cheffe de projets pour la transition
écologique des commerces à la
Direction générale des Entreprises

Le recensement des études préexistantes sur le commerce circulaire : quels enjeux ?

1.

Disposer d'une vision
commune sur
l'existant



2.

S'appropriier les
recommandations de
certains travaux



3.

Identifier les
éléments manquants
que le GT pourrait
solliciter ou instruire



Le recensement des études préexistantes sur le commerce circulaire : quels outils ?

Un outil collaboratif sera inséré sur Resana et un questionnaire pour l'alimenter vous sera communiqué.

Cet outil pourrait suivre le plan suivant :

1. *Les études préliminaires et transversales*
2. *Les nouveaux modèles de commerces alternatifs à l'achat neuf (seconde main, réparation, EFC, etc.)*
3. *La gestion circulaire des magasins (emballages, déchets, invendus, etc.)*



2ème objectif

Etablir un bilan de la mise en place des lois Climat & Résilience et AGEC

Durée

2,5 mois
de mi-novembre
2024 à janvier 2025
(date de remise du livrable)

Livrable

Rapport dressant l'état des lieux des obligations pour le commerce, des avancées et des difficultés.

Rapporteuses



Christine Bourge, Responsable Environnement chez Perifem, fédération technique du commerce
Cbourge@perifem.com



Anne-Virginie Dissard, Directrice RSE et Communication Corporate de Kingfisher
Annevirginie.dissard@kingfisher.com

Définition du périmètre

Organiser le rapport sur la base des grandes parties de la loi AGEC et y intégrer les obligations de la loi Climat

- « Sortir du plastique jetable » (3R, taux de réemploi, vrac, consigne, interdiction des styréniques, ...)
- « Mieux informer les consommateurs » (Info tri, affichage environnemental, ...)
- « Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire » (Stop pub, ticket de caisse, label national anti-gaspi, ...)
- « Agir contre l'obsolescence programmée » (Indice de réparabilité/durabilité, ...)
- « Mieux produire » (Nouvelles REP, obligations de reprise, ...)

Questions

- Chiffrer le coût des REPs (à moins que le chiffrage n'ait déjà été réalisé par un autre GT ou une autre organisation) ?
- Distinguer les obligations liées aux produits de celles liées aux emballages ?
- Distinguer les obligations transversales à toutes les filières de celles spécifiques à certaines ?
- Intégrer ou non la lutte contre le gaspillage alimentaire et non-alimentaire ?
- N'intégrer que les obligations impactant l'activité de distribution du commerce ?
Nous préconisons d'exclure celles liées aux produits vendus des distributeurs (ex incorporation matière recyclée dans les emballages MDD, indice de durabilité, ...) ?
- Mise en perspective avec d'autres réglementations à venir (right to repair, ppwr, ...) ?
- ... ?

Rétroplanning

Constitution de ce travail pour le 14 novembre

 **1^{ère} réunion de travail le 15 novembre à 10h00**

Remontée des contributions pour le 25 novembre

 **2^{ème} réunion de travail le 29 novembre à 14h30**

Seconde remontée de contributions pour le 15 décembre

 **3^{ème} réunion de travail mi-janvier avec un premier jet de rapport**

 **Rapport finalisé fin janvier 2025**

Appel à volontaires

Merci aux membres du CNC volontaires pour participer à l'élaboration de ce rapport de vous adresser à :

Angélique Bernia

Chargée de mission auprès de Thierry Mandon

invitation.cnc@cabinets.finances.gouv.fr ; angelique.bernia@finances.gouv.fr

Date butoir : 14 novembre 2024

3ème objectif

Réaliser un état des lieux du commerce circulaire, promouvoir les bonnes pratiques, relever les défis, enjeux et coûts de ces nouveaux modèles et établir des propositions permettant d'encourager leur développement.

Durée

1 an
de novembre 2024 à
octobre 2025
(date de remise du livrable)

Livrable

Rapport formulant des propositions simples, réalistes et actionnables à destination des pouvoirs publics pour assurer la mue du commerce vers davantage de circularité

Rapporteurs



Emily Mayer, Directrice des Etudes à l'Institut Circana, spécialisé dans le secteur de la consommation et plus particulièrement de la grande distribution. Personnalité qualifiée au CNC.



Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce, organisation professionnelle leader dans le secteur de l'équipement de la personne. Membre du Collège « Organisations professionnelles » du CNC.

1^{er} travail : Etat des lieux du commerce circulaire

Un outil commun sous Excel pour nous permettre de :

- Etablir un état des lieux du commerce circulaire par filière
- Identifier les bonnes pratiques
- Relever les premiers défis
- Recueillir les idées d'entreprises/experts à auditionner

Afin de préparer le travail des auditions qui débiteront en janvier

GT COMMERCE CIRCULAIRE - NOUVEAUX MODELES ECONOMIQUES

Voici quelques indications avant de remplir ce tableau:

- * Pour chaque modèle (colonne E à L), indiquer le **montant du chiffre d'affaires en milliards d'euros (Md€)** représenté par ce modèle au sein de la filière visée à **date ET**, si la donnée existe, de manière prévisionnelle **dans les années à venir** (préciser l'année)
- * Indiquer pour chaque donnée, la source de l'information (avec le lien vers le texte si possible)
- * Si votre filière n'est **pas concernée par un modèle particulier**, indiquer **NC** dans la colonne.
- * Si votre filière est concernée par un modèle mais qu'il n'existe **pas de données chiffrées**, indiquer **AD** (pour Aucune Donnée)
- * N'hésitez pas à nous faire part des **bonnes pratiques existantes dans votre secteur (colonne N)**, de vos **suggestions d'entreprises ou d'acteurs à auditionner (Colonne O)** dans le cadre de nos travaux ainsi que de vos **premiers commentaires (colonne P - freins réglementaires ou métier à lever, besoin de coopération, soutien nécessaire etc.)**,
- * Merci d'**indiquer votre nom et votre email (colonne Q)** afin que nous puissions vous recontacter pour des précisions si nécessaire

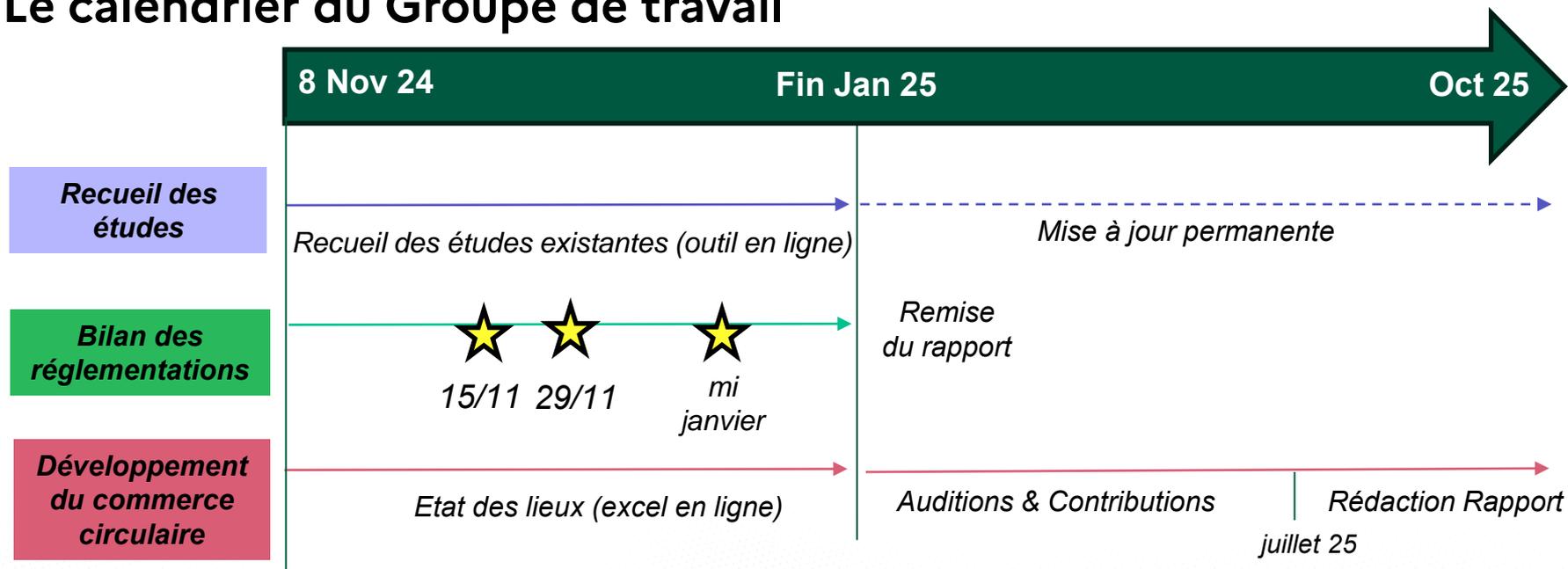
Nous vous remercions par avance pour votre contribution utile à nos travaux.

Produits	Modèles	Chiffre d'affaires du marché de produit neufs (en milliards d'euros)	Seconde main	Abonnement	Location	Réparation	Invendus	Recyclage	Vrac	Consigne	Autres (préciser)
	Définition										
	Alimentaire (Fruits/Légumes/Hors PGC)										
	Alimentaire (PGC)										
	Textile - Linge de Maison - Chaussure										
	Jouet										
	Bricolage										
	Equipements électroniques et électroménagers										
	Sport & Loisirs										
	Ameublement										
	Jardinage / Animalerie										
	Automobile										

[Etat des lieux des nouveaux modèles économiques - v081124.xlsx](#)

3/ Calendrier du groupe de travail

Le calendrier du Groupe de travail



4/ Prochaines étapes

PROCHAINES ETAPES

Contribuez aux documents d'état des lieux via les liens suivants :

- Etat des lieux du commerce circulaire : [Etat des lieux des nouveaux modèles économiques - v081124.xlsx](#)
- ❖ Recueil et analyse des études : [Bibliothèque \(softr.app\)](#)

Prochains rendez-vous

- ❖ **Vendredi 15 novembre à 10h en visioconférence**

Pour participer, merci d'envoyer un mail à invitation.cnc@cabinets.finances.gouv.fr